

VILLE D'ANTIBES JUAN-LES-PINS

République Française – Département des Alpes Maritimes – Arrondissement de Grasse



Direction Générale
Adjointe de la Proximité

Direction Urbanisme

Service Planification
Etudes Urbaines

Antibes, le 26 OCT. 2007

Monsieur Jean-Paul BILGER
32, avenue de la Rostagne
06160 JUAN LES PINS

Référence : GC/TC/196
PO – A 21715/21803
PO – D

OBJET: PLAN LOCAL D'URBANISME D'ANTIBES JUAN-LES-PINS (P.L.U)– SECTEUR LA ROSTAGNE

VOS/REF Votre lettre du 15 septembre 2007 reçue en mairie le 20 septembre 2007
P.J. 1

Affaire suivie par :
Gilbert CERF
☎ 04.92 90 51.65
📠 04. 92 90 51 61

Cher Monsieur,

Lors de notre entretien du 11 octobre dernier à mon bureau en Mairie d'Antibes, nous avons pu préciser les inquiétudes que vous aviez exprimées dans votre courrier cité en objet.

Après un nouvel examen du secteur, j'ai demandé aux services, une réduction de la hauteur à 9 mètres sur les parcelles situées à l'angle de l'avenue de la Rostagne et du chemin des Sables, dans le cadre du projet de Plan Local d'Urbanisme en cours d'élaboration (cf. plan ci-joint).

En ce qui concerne un éventuel passage de l'avenue à trois voies et contrairement aux rumeurs dont vous m'avez fait part, je vous confirme qu'il n'en est aucunement question et que si élargissement il y avait, il serait au profit de trottoirs ou de pistes cyclables.

Par ailleurs, votre préoccupation de préserver la Bastide du 17^{ème} siècle anciennement magnanerie et son jardin située au 27 de l'avenue de la Rostagne est également celle de la municipalité. En effet, une protection a déjà été inscrite au projet de P.L.U interdisant tous travaux susceptibles d'entraîner une modification des caractéristiques esthétiques ou historiques de cet ensemble.

Espérant avoir répondu à vos interrogations,

Je vous prie de croire, Cher Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Très cordialement -



Jean-Pierre GONZALEZ
Premier Adjoint,
Conseiller Régional